

en vue de cette éventualité, de manière à garantir la limitation de la responsabilité à propos de laquelle l'honorable député de Toronto Ouest a discouru si éloquemment, c'est ce que nous ignorons aussi et, par suite, nous ne saurions juger de sa valeur.

Telles sont les considérations, avec bien d'autres, qui viennent s'imposer à nous.

Je ne veux point prolonger cette discussion en abordant certaines questions que l'on peut appeler questions de détail, mais qui n'en ont pas moins leur importance, car la grande question que l'on nous a soumise comporte tous les détails que je viens de mentionner et bien d'autres. Tant que le pays a eu charge de l'entreprise, tant que, d'une session à l'autre, il en a eu le contrôle, les choses étaient différentes, mais elles sont complètement changées. Il s'agit aujourd'hui de régler définitivement la question une fois pour toutes; elle va être définitivement réglée par l'intervention d'une compagnie, ce qui introduit de nouveaux éléments de difficulté et de nouvelles conditions dont nous n'avons encore jamais eu à nous occuper, au point de vue pratique. Ce règlement définitif, cette création d'une compagnie ayant ses droits introduit donc des éléments nouveaux de la plus grande importance dans la discussion de ce projet.

On rapporte que l'honorable premier ministre aurait dit, dans un discours qu'il a prononcé peu après son retour d'Angleterre où il était allé remplir la mission que l'on sait, l'honorable premier ministre aurait dit que le contrat était définitif, que les entrepreneurs allaient commencer immédiatement les travaux, que le parlement se réunit en novembre ou en février; que la réunion du parlement ne changerait rien et que les entrepreneurs se fiaient sur la ratification du contrat. Ces paroles ne s'accordent guère avec celles que le premier ministre a mises dans la bouche de Son Excellence et que nous avons entendues hier dans la salle du Sénat. Naturellement, c'est à l'honorable monsieur de concilier ces déclarations et d'expliquer pourquoi sa première et, je crois, sa seule déclaration publique relativement à la nature du contrat et des arrangements conclus avec les entrepreneurs, diffère si essentiellement, comme je viens de le dire, de celle qu'il vient de nous faire. Lors de son retour d'Angleterre, il importait peu que le parlement se réunît et les travaux devaient continuer; mais il prétend aujourd'hui que l'intérêt public exige que nous n'attendions pas jusqu'au mois de février, que nous devons immédiatement commencer les débats et arriver à une conclusion à ce sujet.

A mon avis, M. l'Orateur, l'intérêt public exige, avant tout, que cette immense question ne soit pas réglée trop à la hâte. L'intérêt public exige, avant tout, et le public a le droit de demander, qu'on lui laisse le temps de se procurer les renseignements qui n'ont pas encore été soumis au pays; il faut donner au pays le temps de respirer, de considérer, de réfléchir; il faut que les citoyens et leurs représentants, en parlement assemblés, puissent se consulter entre eux, avant qu'on nous invite à rendre notre verdict dans une question d'une aussi grande importance.

On nous a dit, non pas officiellement, mais les journaux ministériels ont insinué que la dignité du parlement exigeait que rien de ce qui concerne cette question ne fût rendu public, avant la réunion de Chambres. Je ne sais pas trop, M. l'Orateur, si plusieurs membres de cette assemblée n'auraient pas volontiers relégué leur dignité dans leur poche, à la condition d'être mis au fait, eux et leurs commettants, du contenu de ce document, et de se former une idée suffisante de la question avant la réunion des Chambres, surtout si cela eût pu avoir l'effet de retarder la convocation. S'il fallait absolument prendre des moyens inusités, j'aurais préféré, moi pour un, que dans une question comme celle-ci, et pour mieux se conformer aux traditions du gouvernement populaire établi dans notre pays, on eût invité le peuple à exprimer, par la voie du scrutin, son opinion sur une question aussi importante.

M. BLAKE

Il y a plus; on nous dit que le peuple n'apprendra les détails de l'affaire que quand elle sera réglée. Il ne connaîtra les détails du marché qu'après que les représentants l'auront ratifié. A mon avis, un délai est nécessaire; on devrait donner au peuple le temps d'examiner la question comme il a droit de le faire. Nul doute que ceux de nous qui comprennent la responsabilité qui nous incombe ont étudié toutes les conjectures possibles qui se présentent au sujet de cette question. Nul doute que nous y avons réfléchi en nous guidant sur la pâle et incertaine lueur que la générosité des ministres a bien voulu nous laisser entrevoir. Pour ma part, j'y ai beaucoup réfléchi, je l'avoue, d'après les minces renseignements qui nous ont été fournis de temps à autre. Mais je prétends que ce mode de discussion est fort peu satisfaisant. Avant de se prononcer sur une question, il est naturel qu'on désire la voir bien définie et, en ce qui concerne le peuple, je répète qu'il n'a pas d'idée de la question et que, par convenance et par raison, il avait droit de s'attendre à ce qu'on eût déposé les documents sur le bureau de la Chambre et qu'on nous eût accordé un ample délai avant de nous inviter à les considérer et à en faire le sujet de nos délibérations. Mais au contraire, d'après une rumeur qui a cours de ce côté-ci de la Chambre,—je n'affirme pas qu'elle est fondée,—si nous sommes bons enfants, si nous récitons bien nos leçons, d'après les instructions de nos maîtres de la droite, nous aurons un congé le vingt-trois; mais si nous sommes désobéissants, nous demeurerons en retenue, jusqu'à ce que nous sachions bien nos leçons. Je suppose que nous sommes tous bien disposés à travailler; nous sommes prêts à nous réunir en toute saison, même la plus incommode, du moment où l'intérêt public l'exige. Nous sommes prêts à nous priver de nos vacances de Noël et à continuer notre travail, si l'intérêt public le demande; mais nous voulons nous consulter et délibérer en connaissance de cause, puis nous mettre à l'ouvrage dès que le pays aura eu le temps d'examiner la question, mais pas auparavant. Je maintiens que si l'on veut presser l'adoption de cette mesure par la Chambre, avant Noël, la grande majorité des électeurs n'aura pas même eu le temps de lire les conditions du marché avant que nous l'ayons incorporé dans une loi.

Il est amusant d'observer combien l'expérience a justifié l'attitude que nous avons prise, pendant la dernière session, relativement à la nomination d'un haut commissaire. On se rappelle que dans le mémoire à la suite duquel cette nomination a été faite, on pouvait lire ceci, entr'autres choses:—

“ Il est actuellement démontré par la pratique qu'il s'élève constamment, à l'égard de l'administration des affaires du Canada, des questions qui demandent un genre de discussion tout à fait impraticable par la voie ordinaire de la correspondance qui se fait par l'entremise du Gouverneur-général; et des membres importants du gouvernement canadien ont à faire des voyages périodiques à Londres dans ce but, ce qui entraîne des inconvénients sérieux. En ce moment, les sujets suivants sont sous considération, savoir: le chemin de fer du Pacifique et les importantes questions qui s'y rattachent; les traités de commerce avec la France et l'Espagne; le bassin de radoub d'Esquimaux; la défense du Canada en général et plus spécialement de la Colombie-Britannique—tandis que les clauses commerciales et celles relatives aux pêcheries renfermées dans le traité de Washington peuvent, en aucun temps, être remises sur le tapis par les États-Unis; ainsi que plusieurs autres affaires d'importance se rattachent à une meilleure organisation de la milice du Canada.

“ Il est évidemment impossible que les vues du gouvernement canadien sur de pareils sujets puissent être soumises à l'intelligente considération du gouvernement de Sa Majesté autrement qu'au moyen de relations personnelles; et comme les sujets eux-mêmes se rapportent à différentes branches de l'administration, il s'en suit qu'en ce moment même pas moins de trois ministres se trouvent nécessairement absents de leurs postes.”

Et pour remédier à tous ces inconvénients, nous avons un haut commissaire! Toutefois, nous pouvons constater que les honorables ministres auraient pu répéter le même langage, cette année, à Londres, bien que leur haut commissaire fût avec eux; je crois même qu'ils avaient emmené un ministre de plus qu'habituellement; pour remédier, sans